



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Délégation aux relations européennes
et internationales et à la coopération**

APPEL A PROJETS 2026

Célébration du « Joli mois de l'Europe » : promouvoir les valeurs européennes et la démocratie dans les collèges et les lycées.

1. Pourquoi cet appel à projets ?

Dans la perspective de la Journée de l'Europe du 9 mai, la Délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération du Ministère lance un appel à projets (AAP) pour faire vivre et célébrer les valeurs européennes – dignité humaine, démocratie, égalité, État de droit – autour du « Joli mois de l'Europe ». Cet AAP vise à valoriser les actions des établissements en faveur de la promotion des valeurs européennes et de la démocratie, notamment les établissements labélisés EUROSCOL ou candidats à ce label. Il s'inscrit plus largement dans la politique ministérielle d'éducation à la démocratie et à la lutte contre les discours de haine et les discriminations, qui fait des établissements scolaires des lieux de pratique concrète de la citoyenneté européenne et démocratique.

2. Le « Joli mois de l'Europe », c'est quoi ?

La Journée de l'Europe est célébrée chaque année le 9 mai dans les États membres de l'Union européenne pour commémorer la Déclaration Schuman du 9 mai 1950. Le ministère souhaite lui donner une impulsion nationale en l'étendant tout au long du mois de mai. L'ensemble des écoles et des établissements sont invités à se mobiliser et à participer concrètement au « Joli mois de l'Europe ». Cette initiative permet aux établissements scolaires de s'inscrire dans une dynamique collective pour transmettre les valeurs européennes et favoriser l'éducation à la citoyenneté.

3. Les objectifs et les thématiques de l'appel à projets

L'appel à projets « Joli mois de l'Europe » a pour objectif d'encourager, de renforcer et de soutenir les actions d'ouverture européenne et internationale dans une perspective de promotion des valeurs européennes.

Les projets devront porter sur au moins un des thèmes suivants :

- La citoyenneté, l'engagement et la participation démocratique ;
- La lutte contre la désinformation et le développement de l'esprit critique ;
- L'ouverture interculturelle et linguistique ;
- L'histoire de la construction de l'Union européenne et de ses institutions.

4. Nature des projets financés

- Partenariats, échanges et rencontres entre élèves européens : jumelages, mobilités d'élèves ou d'enseignants, accueil de classes partenaires, échanges virtuels.
- Interventions d'acteurs européens : conférences et débats animés par un intervenant expert (journaliste, grand témoin, conférencier, universitaire...) réunissant plusieurs classes ou établissements en continuité avec les actions pédagogiques menées en classe ;

- Actions éducatives, artistiques, sportives et culturelles valorisant l'ouverture européenne, internationale ; productions de travaux d'élèves sur les enjeux européens actuels : développement durable, lutte contre les discriminations, lutte contre le cyberharcèlement ou la désinformation, défense des valeurs démocratiques.

5. Coordination académique du projet

Les services de la DRAREIC, en lien avec les corps d'inspection et sous l'autorité du recteur d'académie, recensent et coordonnent les différents projets déployés tout au long du mois de mai. Ils participent à l'évaluation des candidatures.

6. Critères d'évaluation

Les projets sont portés par les établissements et sont évalués selon les critères suivants :

- Dynamique d'ouverture européenne et/ou internationale de l'établissement ;
- Prise en compte des thèmes cités au point 3 dans la proposition pédagogique ;
- Engagement de l'établissement et participation active des élèves au projet ;
- Prise en compte de la diversité des élèves (dimension inclusive du projet).

Une attention particulière sera accordée :

- Aux projets portés par des établissements labélisés Euroscol ou candidats au label ;
- Aux projets impliquant les élèves élus au Conseil de la vie lycéenne ;
- Aux projets favorisant le développement de la démocratie scolaire ;
- A la dimension partenariale du projet (collectivités territoriales, partenaires européens, et partenaires associatifs) ;
- Aux projets liés au programme Erasmus+ y compris eTwinning.

7. Modalités de sélection des projets

Les dossiers de candidature, validés par l'autorité hiérarchique, devront être déposés en ligne sur la plateforme « Démarche numérique » à partir du lien suivant :

<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/aap-dreic-joli-mois-de-l-europe>

Les dossiers de candidature devront être transmis **au plus tard le 30 mars à 17h** (heure de Paris).

Ces candidatures seront étudiées par un comité de pilotage national qui sélectionnera les projets retenus. Vous pourrez être contactés en cas de questions complémentaires suite au dépôt de votre candidature. Chaque projet retenu pourra bénéficier d'un financement maximum de 10 000€.

Les crédits fléchés seront délégués à chaque académie qui les versera aux établissements lauréats selon les procédures budgétaires dédiées. Cette délégation est conditionnée par la complétude en ligne d'un dossier de candidature comportant l'établissement d'un budget prévisionnel.

8. Dépenses éligibles

Toutes les dépenses de fonctionnement sont éligibles à la subvention : participation d'intervenants spécialisés (conférenciers, personnalités qualifiés, représentants européens...), accueil et restauration, déplacements des élèves et des accompagnateurs, locations d'espaces adaptés, actions de formation, frais d'animation, etc.

Les dépenses de personnel, d'investissement et de communication sont exclues du champ de la subvention.

Contact pour le Département de l'Union européenne et des organisations multilatérales (MEN/DREIC) :

Mme Mélanie LIZÉ, Adjointe au Chef du département de l'Union européenne et des organisations multilatérales melanie.lize@education.gouv.fr

Mme Hélène DEMESY, Chargée de mission relations internationales – Union européenne

helene.demesy@education.gouv.fr

Contact pour le Département de la veille, des comparaisons internationales et des affaires financières (MEN/DREIC) :

Mme Barberine DELPEUC'H, Chargée du contrôle interne

barberine.delpauch@education.gouv.fr